

Communiqué de Presse

Legalstart.fr – Uber

Le 1<sup>er</sup> juin 2016

## Ubérisation des banlieues, l'inversion de la courbe ?

**En quelques années, l'activité de voiture de transport avec chauffeur (VTC) est devenue le deuxième secteur de création d'entreprise en Ile-de-France, notamment dans les quartiers défavorisés, le département de Seine-Saint-Denis en tête. Au point de faire d'Uber et des VTC une véritable opportunité d'accès à l'emploi pour les populations les plus touchées par le chômage, en témoignent les chiffres de legalstart.fr, leader de la création d'entreprise. Legalstart.fr s'est associé à Uber, dans le cadre de son initiative "70 000 entrepreneurs" dont le tour de France a débuté le 31 mai, pour rendre encore plus facile l'accès au métier de VTC. Un moyen de sortir rapidement et concrètement de la précarité pour des milliers de français personnes partout en France.**

Indéniablement le secteur des VTC crée de l'emploi. Les chiffres des greffes des tribunaux de commerce, disponibles depuis la fin de l'année 2015 sur internet, dénombrent la création de plus de 4600 entreprises de « transports de voyageurs par taxis » – nom générique du secteur – sur tout le territoire français, dont 2300 ont été créées en ligne sur legalstart.fr. Ce secteur représente 11% de la création nationale (artisanat, entreprises de services, de commerce, etc.) pour Legalstart.fr, c'est le deuxième secteur de création d'entreprises en Ile-de-France.

Dans le cadre du projet « 70 000 entrepreneurs », Uber et Legalstart.fr se sont associés pour proposer une solution packagée, rapide et peu onéreuse pour créer et immatriculer son entreprise de VTC.

**12 minutes. C'est le temps moyen qu'il faut à un entrepreneur pour créer sa société via legalstart.fr.** En quelques clics et pour 149€, legalstart.fr propose une solution dématérialisée pour immatriculer sa société. Cette solution technologique et facile, 100% en ligne a déjà été massivement adoptée dans le secteur des VTC. C'est cette solution que Legalstart.fr présente lors de ces journées du tour de France #70000entrepreneurs, dédié aux métier de chauffeur-entrepreneur.

Plus largement c'est tout un écosystème qui s'est créé pour couvrir l'ensemble des besoins de cette activité : location de voiture, formation, assurance etc.

Timothée Rambaud, co-fondateur de Legalstart.fr : *« Les chauffeurs-entrepreneurs sont comme tous les patrons, l'administratif ne doit pas être un frein à leur activité. Legalstart.fr propose une solution 100% en ligne pour créer et gérer son entreprise de VTC, devenu le service juridique le plus prisé des VTC ».*

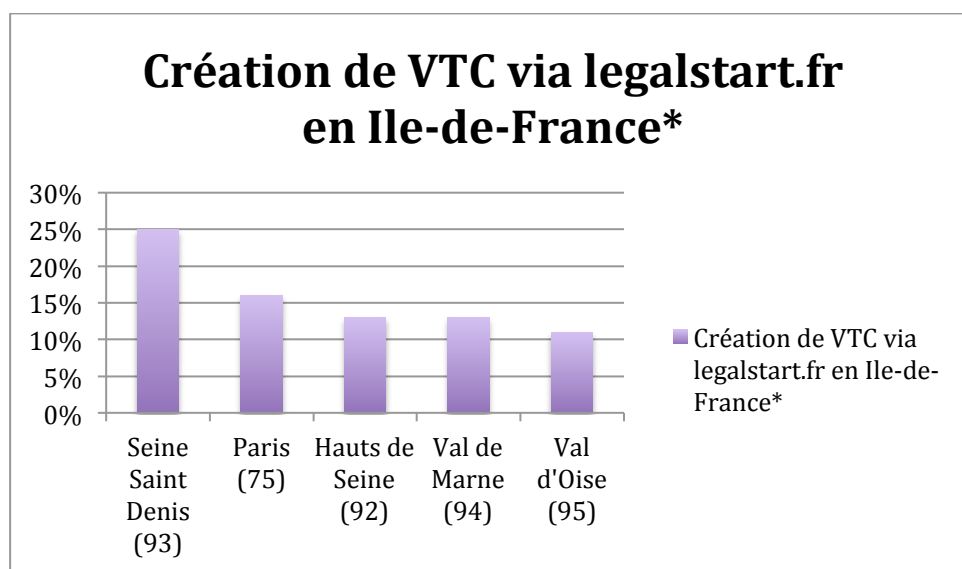
Alexandre Droulers, General Manager de UBER à Lille : *« Legalstart participe de la même dynamique qu'UBER. En permettant aux chauffeurs entrepreneurs de créer en seulement quelques jours et très facilement la structure juridique qui pourra encadrer leur activité, cette jeune start-up permet à ce secteur de croître et à chacun de passer plus facilement au statut d'entrepreneur et de créateur d'emplois ».*

## VTC comme alternative à la précarité

L'essor du secteur des VTC est majoritairement associé aux zones urbaines, les capacitaires, ou « Loti » (faisant référence à la Loi d'Orientation sur le Transport Intérieur) étant particulièrement représentés dans les zones rurales : avec une activité dédiée au transport collectif de passagers, entre 2 et 9 personnes. La part de création en zone urbaine est deux fois supérieure à celle en zone rurale.

L'Ile de France est championne de la création d'entreprises de VTC. Avec une concentration de 2.670 VTC sur la région parisienne (chiffres des Greffes des tribunaux de Commerce), les chiffres de legalstart.fr confirment que 78% des créations de VTC en France l'ont été en Ile-de France.

C'est en banlieue parisienne, et principalement dans les communes de Seine-Saint-Denis, que l'on trouve la plus forte proportion de création de ce type d'entreprises. Comme le montre ce graphique, en Ile de France, parmi les sociétés de VTC créées, seuls 16% l'ont été à Paris.



\*résultats Legalstart.fr 2015

Avec un taux de chômage de plus de 13%, la Seine-Saint-Denis reste l'un des départements les plus défavorisés en France.

Les données des greffes confirment cette tendance : 22,5% des créations d'entreprises françaises du secteur « taxis-VTC » depuis janvier 2015, soit près d'un quart, sont issues de la Seine-Saint-Denis. Une entreprise sur dix créée dans le département en 2015, et même une sur huit depuis le début de l'année 2016, l'est dans ce secteur.

Selon une étude OpinionWay<sup>i</sup>, pour 71% des français, créer sa société est surtout une alternative au chômage. La vitalité de l'entreprenariat dans les zones défavorisées et les solutions concrètes de création d'emplois ne peuvent être ignorées. La facilité et le coût modique proposés par les plateformes en ligne pour créer une entreprise, le marché avéré des VTC sont autant de raisons qui poussent ces nouveaux entrepreneurs à créer eux-mêmes leur job.

**A propos de l'initiative 70 000 entrepreneurs :**

L'initiative 70000entrepreneurs regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de la mobilité qui se sont associés pour faciliter l'accès à l'emploi via le métier de chauffeur professionnel en créant cette initiative. L'objectif est simple : suivre les conclusions du rapport Thévenoud et permettre la création de 70 000 emplois supplémentaires afin de répondre aux besoins de mobilité de tous les Français. L'initiative #70000entrepreneurs se développe aujourd'hui dans plusieurs villes de France sous la forme de journées dédiées (Paris, Toulouse, Marseille, Lyon, Lille). Un programme dédié aux personnes issues des quartiers prioritaires, *70 000 entrepreneurs dans les quartiers*, est aussi en phase de pilote dans le département de la Seine Saint Denis. Plus d'informations sur : <http://70000entrepreneurs.com/tour-de-france/>

#### **A propos de Uber :**

Uber est une entreprise de technologie, dont l'application pour smartphones met en relation des chauffeurs indépendants avec des passagers inscrits sur la plateforme. Aujourd'hui disponible dans plus de 300 communes et 11 métropoles en France, l'application Uber permet à plus d'1,5 million d'utilisateurs Français de se déplacer de manière fiable, sûre et économique. Elle est accessible 7j/7 et 24h/24 et a contribué à permettre à plus de 10 000 personnes de devenir chauffeurs indépendants en utilisant régulièrement l'application en France.

#### **A propos de Legalstart.fr :**

Créée en 2013 par Timothée Rambaud, Pierre Aïdan et Stéphane Le Viet, [Legalstart.fr](http://legalstart.fr) est la première solution en ligne de création de documents juridiques et de formalités administratives à destination des TPE/PME. Le site permet à un professionnel de gérer lui-même l'ensemble de ses besoins juridiques : créer une entreprise, déposer un marque, rédiger un contrat de travail ou encore recouvrer une facture impayée. Pour les problématiques plus complexes, [Legalstart.fr](http://legalstart.fr) propose également une solution de mise en relation avec des avocats spécialisés ainsi qu'avec les notaires spécialisés du réseau national Notaires Conseils d'Entrepreneurs, en faveur de la création d'entreprise.

En 2016, Legalstart.fr est lauréat du Concours d'innovation numérique et a obtenu le Pass French Tech auprès de Cap Digital.

Plus d'informations sur : <http://www.legalstart.fr/>

#### **Contacts Presse :**

Jean-François Kitten [jf@licencek.com](mailto:jf@licencek.com) / M: +33 (0)6 11 29 30 28

Anne-Sophie Favrichon [as.favrichon@licencek.com](mailto:as.favrichon@licencek.com) +33(0)1 83 64 77 06

Ilinca Spita [i.spita@licencek.com](mailto:i.spita@licencek.com) +33(0)1 45 03 21 77

---

<sup>i</sup> Observatoire de l'Union des Auto-Entrepreneurs et de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires réalisée par Opinion Way en 2015